

<b>Zeitschrift:</b>	Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier
<b>Herausgeber:</b>	Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier
<b>Band:</b>	27 (2011)
<b>Artikel:</b>	Défendre les droits des chômeuses et des chômeurs : l'exemple de l'ADC Lausanne (1992-2010)
<b>Autor:</b>	Auderset, Patrick / Pizzolato, Letizia
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-520345">https://doi.org/10.5169/seals-520345</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## DÉFENDRE LES DROITS DES CHÔMEUSES ET DES CHÔMEURS : L'EXEMPLE DE L'ADC LAUSANNE (1992-2010)

PATRICK AUDERSET ET LETIZIA PIZZOLATO

Lancée en 1992, au moment où la Suisse subit une augmentation massive du chômage, l'Association de défense des chômeuses et des chômeurs (ADC) de Lausanne fait preuve d'une remarquable longévité. Certes, le contexte qui a présidé à sa fondation, un niveau de chômage significatif, reste d'actualité, mais cette continuité est loin d'aller de soi, la plupart des associations similaires ayant disparu, parfois après quelques mois d'existence seulement. Parmi les rares qui subsistent, et dont l'étude permettrait d'intéressantes comparaisons, relevons celles de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel, de Genève et de Bâle<sup>1</sup>. On mentionnera également pour Lausanne, l'Association des demandeurs d'emploi (ADE), dont le projet met l'accent sur l'aide individuelle à la recherche d'emploi et avec laquelle l'ADC a partagé des locaux pendant quelques années. Leur coexistence signale la nature très différente que peuvent revêtir ces associations, combinant à des degrés divers action collective et aide individuelle, défense des droits et soutien à l'insertion<sup>2</sup>. Nous allons tenter de cerner plus précisément le projet initial de l'ADC Lausanne, la manière dont il a évolué et les personnes qui le portent.

Pour documenter l'histoire de l'ADC, nous nous sommes appuyé·e·s sur plusieurs types de sources : les archives de l'association, très complètes pour

1 Toutes quatre fondées lors de crises précédentes et réactivées vers 1992 (Genève en 1975, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel en 1982, Bâle vers 1984).

2 Ces dimensions ont été soulignées pour les années 1930 par Claude Cantini, «L'Union des chômeurs de Lausanne (1934-1939)», *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, no 10, 1994, pp. 52-67 et Marc Perrenoud, «Entre la charité et la révolution. Les comités de chômeurs face aux politiques de lutte contre le chômage dans le canton de Neuchâtel lors de la crise des années 30», dans : *Pour une histoire des gens sans Histoire*, Éditions d'en bas : Lausanne, 1995, pp. 105-120; pour les années 1990, avec une attention particulière à l'ADC Lausanne, Mauro Marconi, «Nous exclure ? C'est exclu ! Approche sociologique au phénomène des ADC», mémoire de licence, Université de Fribourg, 1995.

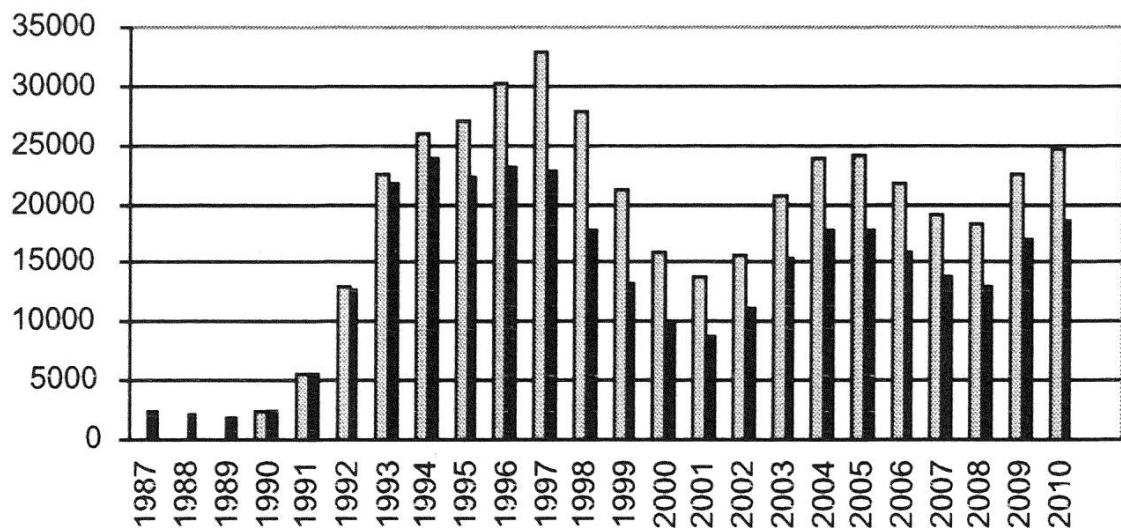
certaines périodes, lacunaires pour d'autres, des coupures de presse ainsi que des entretiens, individuels ou collectifs<sup>3</sup>. Enfin, comme nous sommes, pour l'une, ou avons été, pour l'autre, directement impliqué·e·s dans les activités de l'ADC, nous avons également puisé dans notre expérience personnelle, dont nous avons tenté de limiter la subjectivité par une confrontation aux sources disponibles et au regard critique mutuel.

L'analyse de ce matériau nous a conduits à dégager quatre phases dans l'histoire de l'association : le mouvement initial de 1992 à 1994, la pérennisation et la radicalisation du projet de 1994 à 1997, son affirmation en collectif politique de 1998 à 2003 et finalement la prééminence des activités de la permanence dès 2004. Plutôt que de dresser une chronique de l'ADC, nous avons choisi de mettre en évidence quelques aspects emblématiques, susceptibles de rendre compte de l'évolution générale du projet.

Suivre le développement de l'action de l'ADC demande de prendre en compte plusieurs niveaux, parfois étroitement liés, parfois autonomes les uns des autres. D'abord, le plan national sur lequel se jouent, en écho à l'évolution économique, les affrontements politiques qui déterminent le cadre institutionnel : la loi sur l'assurance chômage et ses révisions. Puis, le niveau régional qui offre le terreau social et politique dans lequel se développe l'ADC ainsi que le cadre de certains débats de politique sociale (aide aux personnes en fin de droits). Ensuite, le niveau international, qui pèse sur la conjoncture économique, et présente un espace de référence pour l'action politique en général, et les luttes des chômeuses et des chômeurs en particulier (mouvement social français et européen, altermondialisme). Enfin, sur un autre plan, il nous semble essentiel de prendre en compte l'aspect plus personnel, le rôle que les membres ont dans le développement, l'orientation et la pérennité du projet<sup>4</sup>.

3 Voir en annexe.

4 Nous tenons ici à remercier chaleureusement les militants et les militantes de l'ADC qui ont accepté de fouiller mémoire et placards : Isabelle Aparicio Mayorat, Philippe Badan, Corinne Dallera, Christine et Donato D'Onofrio, Claude-Alain Frund, Florence Gentili, Pauline Grosset, Daniel Käslin, Morgane Kuehni, Pierre-Yves Oppikofer, Aristides Pedraza, Christoph Pfändler, Nathalie Pleskanowsky, Michel Rossier, Dorothée Weber, ainsi que Nanda Ingrosso et Alain Simon, qui ont également relu et commenté le texte.



Graphique 1. Nombre de personnes inscrites comme «chômeurs» (en gris) et comme «demandeurs d'emploi» (en noir) dans le canton de Vaud. Sources : Office fédéral de la statistique, Encyclopédie statistique, séries «Chômeurs par canton. Moyenne annuelle. 1973-2010» et «Demandeurs d'emplois enregistrés par canton. Moyenne annuelle. 1990-2010»,

La brusque montée du chômage entre 1990 et 1992 est flagrante, bien qu'elle soit amortie par le jeu des moyennes (17'970 personnes inscrites en décembre 1992). Les artifices statistiques ont souvent été dénoncés par les ADC : si le taux de chômage officiel se stabilise dès 1994, le nombre de personnes inscrites comme «demandeurs d'emploi» (y compris celles en gains intermédiaires, en cours de formation et en programmes d'occupation) continue d'augmenter jusqu'en 1997. Pour rendre compte du nombre de personnes touchées par la crise de l'emploi, il faudrait tenir compte de toutes celles qui émargent à d'autres types de prestations sociales après avoir épuisé leur droit au chômage (revenu d'insertion, aide sociale). Le taux de chômage vaudois est bien supérieur à la moyenne suisse : 7,5 % contre 4,7 % en 1994 ; 2,7 % contre 1,7 % en 2001 ; 5,6 % contre 3,9 % en 2010.

## Le mouvement initial (1992-1994)

En 1992, face à la forte hausse du chômage, des militants libertaires lausannois lancent un projet qui vise la mobilisation des chômeuses et des chômeurs pour la défense de leurs droits et l'amélioration de leur situation matérielle<sup>6</sup>. Ils s'inspirent de l'exemple de la Chaux-de-Fonds où une association similaire, réactivée quelques mois auparavant, organise les sans-emploi avec l'appui de militant·e·s, dont les membres de la Fédération libertaire des montagnes<sup>7</sup>.

L'assemblée de fondation de l'ADC Lausanne, le 28 octobre 1992, réunit une centaine de personnes à la Maison du Peuple. Un comité provisoire y est élu et les statuts votés<sup>8</sup>. L'ADC se dote d'objectifs assez larges qui incluent tant l'action politique que l'entraide entre ses membres<sup>9</sup>. Elle vise la création d'un mouvement indépendant de toute organisation politique, syndicale ou religieuse. D'emblée, l'ADC manifeste son attachement aux valeurs progressistes, notamment en condamnant toute forme de xénophobie. Les personnes au chômage sont épaulées par un certain nombre de militants issus principalement de l'Organisation socialiste libertaire (OSL) et du Parti socialiste ouvrier (PSO), l'ancienne Ligue marxiste révolutionnaire, ainsi que dans une moindre mesure du Parti ouvrier populaire (POP), du Parti socialiste (PS) et de syndicats. Si cette collaboration permet aux sans-emploi de bénéficier de l'expérience de militants aguerris, elle les expose aussi aux conflits propres à ces organisations et aux difficultés de s'imposer dans les débats. Aussi, afin d'assurer leur représentation, l'ADC prévoit-elle une majorité de chômeuses et de chômeurs au comité et leur réserve les fonctions de porte-parole.

Conformément à sa vocation mobilisatrice et à son inspiration libertaire, l'ADC se dote d'un mode d'organisation qui cherche à éviter un fonctionnement trop hiérarchisé. Bien que le comité soit désigné par élection, les séances

6 En l'absence de procès-verbaux relatifs à la fondation, nous nous basons sur les témoignages oraux des protagonistes. Les premières traces du projet ont été trouvées dans les archives de la Confédération romande du travail (CRT) – merci à Michel Busch ! –, fin juin 1992 ; la première assemblée publique date quant à elle du 16 septembre 1992, au centre socioculturel de l'Union syndicale lausannoise, av. J.-J. Mercier 3.

7 «Propositions et perspectives pour le mouvement des chômeurs», ADC La Chaux-de-Fonds, [novembre 1992], Archives personnelles Ph. Badan.

8 «Chômeuses, chômeurs: Défendons ensemble nos droits! Signez la pétition», tract ADC, [novembre 1992].

9 «Statuts de l'association de défense des chômeuses et des chômeurs de la région lausannoise», Lausanne le 29 octobre 1992.

hebdomadaires sont ouvertes à l'ensemble des membres de l'association, les assemblées générales se tiennent à rythme rapproché durant les premiers mois et plusieurs groupes de travail sont formés (innovation et formation, fins de droits, action, contact-médias, partage du temps de travail). Ces modalités permettent de maintenir une bonne participation : jusqu'au printemps 1994, une douzaine de personnes, parfois 15 à 20, se réunissent chaque semaine au comité.

Hormis la défense d'intérêts collectifs, l'ADC développe également l'échange et la convivialité lors d'activités festives, tel le Noël des chômeuses et des chômeurs, organisé une première fois en décembre 1992<sup>10</sup>. En juin 1993, l'ADC monte un stand aux Fêtes de Lausanne et diffuse le premier numéro de son journal, *Le Pigeon déchaîné*. Mécontente d'être parquée dans un endroit peu accessible, à l'arrière du Palais de Rumine, l'association déplace son stand, qu'elle surnomme la «Fosse aux chômeurs», dans un lieu plus passant. L'ironie et le sens de la formule resteront des constantes pour l'ADC : ils donnent du relief à ses interventions, captent l'attention des médias et suscitent la sympathie du public.

### *Une mobilisation nationale*

L'ADC entend d'emblée intervenir sur le terrain national. En collaboration avec ses homologues romandes et alémaniques, elle cherche à fonder une représentation indépendante des syndicats et des partis, à qui elle reproche de négliger les intérêts des sans-emploi. C'est là un débat récurrent qui sous-tend les relations complexes entre syndicats et associations de chômeurs<sup>11</sup>. D'autant plus que ces associations recouvrent des réalités très différentes, de l'initiative individuelle d'un chômeur visant la réinsertion des sans-emploi au collectif de militants, en passant par les groupes organisés par les syndicats. Les orientations générales, la combativité et le degré d'autonomie des divers comités s'en ressentent fortement. Or, dans le cas de Lausanne, l'émergence de l'ADC relève également de l'engagement de l'extrême gauche dans un espace de mobilisation délaissé par la gauche classique.

10 Noël à la Fraternité avec spectacle pour enfants, concert de Michel Bühler et production de flamenco. Tract ADC, «Noël des chômeuses et des chômeurs», [décembre 1992].

11 Perrenoud, 1995, pp. 113-116 donne quelques exemples de ces relations difficiles pour les années 30, les syndicats craignant notamment la radicalité des comités de chômeurs et le peu de contrôle qu'ils en ont. Il serait d'ailleurs fort intéressant de faire une analyse comparée de la manière dont syndicats, partis de gauche et associations de chômeurs et chômeuses réagissent à la brusque montée du chômage en 1991-1992, des politiques qu'ils préconisent et des dynamiques de collaborations et de concurrences qui s'instaurent.

Sur le plan national, le mouvement des chômeurs et des chômeuses fait irruption dans le débat politique le 2 novembre 1992 lorsque, à l'initiative de l'ADC Lausanne, une quarantaine de militant·e·s romand·e·s manifestent leur colère de ne pas être représenté·e·s à la «Conférence économique nationale» de Gerzensee (BE). Le gouvernement, les principaux partis, les milieux économiques et les syndicats y débattent alors des mesures urgentes à prendre face à la hausse massive du chômage. Un premier succès est obtenu puisque trois chômeurs peuvent brièvement s'exprimer lors de la conférence de presse officielle<sup>12</sup>. En décembre, huit ADC fondent la Fédération des associations de défense des chômeurs et chômeuses, des sans-emploi et des travailleurs et travailleuses précaires (FEDAC) et se lancent dans l'organisation d'une manifestation nationale pour le 20 février 1993, à la veille de la session parlementaire qui débat des mesures urgentes en matière d'assurance-chômage<sup>13</sup>. L'ADC Lausanne, très impliquée dans la FEDAC<sup>14</sup>, insiste pour une mobilisation autonome des centrales syndicales et des partis. Le mouvement des chômeurs et des chômeuses acquiert alors une forte visibilité, occupant les titres de la presse : «Première suisse, les chômeurs descendent dans la rue. Sans attendre les syndicats» (*Le Nouveau Quotidien*, 18.02.1993), «Les chômeurs ont manifesté à Berne. Les syndicats les ont beaucoup aidés» (*Le Nouveau Quotidien*, 21.02.1993), «En Suisse, c'est nouveau : les chômeurs s'affichent» (*24 Heures*, 22.02.1993).

En dépit de ces mobilisations, le parlement adopte des mesures qui prévoient l'augmentation de la durée d'indemnisation en échange de la baisse de certaines indemnités. Tentées de lancer leur propre référendum, les ADC y renoncent toutefois et soutiennent celui de l'Union syndicale suisse (USS) et du Parti socialiste suisse (PSS). Cette décision traduit la difficulté de porter de manière autonome les intérêts des chômeuses et des chômeurs en dépit de la création de nombreux comités locaux<sup>15</sup>. Le référendum sera balayé le 26 septembre 1993 par plus de 70 % des voix<sup>16</sup>. Quant à la FEDAC, si elle s'établit en instance de

12 «Les chômeurs déplorent leur exclusion des débats», *Journal de Genève*, 03.11.1992, p. 17.

13 Les ADC de Genève, Lausanne, Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Jura Bernois, Fribourg, Bâle et Zurich fondent la FEDAC le 5 décembre 1992 à Nidau. «Les chômeurs sortent du ghetto. Ils créent une fédération», *Le Nouveau Quotidien*, 28.01.1993, p. 20.

14 Les Archives de la FEDAC (1992-1998) sont d'ailleurs entreposées à l'ADC.

15 21 sont signalés en mars 1993, dont 4 pour le canton de Vaud (*Wochenzeitung*, Extrablatt 20.02.1993, p. 6), conduisant en juin à la création de la Fédération vaudoise (FEVAC).

16 70,4 % au plan national; le canton de Vaud est alors dans la moyenne avec 71,1 % d'acceptation.



Première action publique des Associations de chômeuses et de chômeurs lors de la Conférence de Gerzensee, *Journal de Genève*, 3 novembre 1992.

coordination des principaux comités locaux en juin 1993, elle ne parviendra jamais à assurer une forte représentation des intérêts des chômeurs et des chômeuses au plan national. Ainsi, malgré quelques succès initiaux, le projet de fonder un mouvement autonome sur le plan national ne prendra jamais véritablement corps.

#### *Défendre les droits et la dignité des chômeuses et des chômeurs*

Sur le plan local, l'ADC cherche à mobiliser les chômeurs et les chômeuses afin d'améliorer concrètement leur situation. D'emblée, elle lance une pétition au Conseil d'État vaudois présentant trois volets de revendications : des exigences de respect et de dignité, des demandes d'améliorations matérielles et des questions relatives à l'emploi et à la formation<sup>17</sup>. La formulation et l'ordre de priorité révèlent les valeurs défendues par l'association, qui la distinguent d'une grande partie de la gauche syndicale et politique et qui laissent trans-

17 «Chômeuses, chômeurs: Défendons ensemble nos droits! Signez la pétition», tract ADC, [novembre 1992].

paraître l'influence libertaire. Une place importante est donnée aux questions de dignité et d'autonomie et les questions de réinsertion ne débouchent pas sur la revendication du «droit au travail». Le souci de l'emploi est néanmoins bien présent, ce dont témoigne par exemple le fait de présenter la Bourse du travail de l'ADC Yverdon en juin 1993<sup>18</sup>. C'est la marque d'un projet qui rassemble non seulement des militants et des militantes, mais surtout des personnes sans emploi.

La pétition lancée en octobre 1992 vise également à faire reconnaître l'ADC comme interlocutrice auprès des autorités. Sur le plan communal, dominé depuis 1989 par la gauche, l'objectif est vite atteint. Des contacts réguliers ont lieu avec le Municipal socialiste en charge de l'action sociale, ainsi qu'avec les responsables de l'Office du travail. Ils débouchent notamment sur la mise à disposition de locaux dès février 1994, d'abord à la rue des Terreaux 33 puis, dès l'été 2000, à la rue du Maupas 81.

Sur le plan cantonal par contre, l'opération s'avère plus ardue. Non seulement, le gouvernement, et plus particulièrement le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, est ancré à droite, mais le canton s'avère le principal rouage de la mise en œuvre de la loi sur le chômage (LACI). Le Service de l'emploi sera ainsi régulièrement interpellé par l'ADC et deviendra la cible de nombreuses actions dénonçant les méfaits de la loi et de ses applications.

C'est d'ailleurs dans les murs du Service de l'emploi qu'a lieu en décembre 1993 une intervention emblématique du style d'action cher à l'ADC. Munies d'un réveil géant et d'un paquet cadeau, une trentaine de personnes envahissent les locaux pour dénoncer l'immobilisme du canton. Accompagnées de la presse, elles réclament des mesures urgentes pour les 3000 chômeurs et chômeuses en fin de droits. Organisée au matin d'une journée de manifestations contre les mesures d'austérité cantonales (programme «Orchidée»), cette action survient dans un moment de fortes mobilisations sociales<sup>19</sup>. Quelques jours plus tard, une dizaine de personnes déguisées en Pères Noël, syndicalistes et membres de l'ADC, tentent de s'introduire au Grand Conseil pour dénoncer la suppression de 14 millions de francs d'aide aux personnes en fin de droits<sup>20</sup>. L'ADC inaugure

18 «Assemblée générale du 17 juin 1993», *Pigeon déchaîné*, n° 0, juin 1993.

19 «Les chômeurs ne font plus de cadeaux», 24 Heures, 02.12.1993; «L'austérité pousse les Vaudois dans la rue», *Le Nouveau Quotidien*, 02.12.1993.

20 «Les députés ne croient pas au Père Noël», 24 Heures, 21.12.1993.

alors un style d'action politique, fondée sur l'action directe et le coup d'éclat médiatique, qui vont permettre d'alimenter le débat politique de manière iconoclaste et de mobiliser ses membres en alliant radicalité et plaisir. Novatrices dans le registre politique local, ces actions en inspireront de nombreuses autres<sup>21</sup>.

### *La rupture avec SolidaritéS*

Dès la fondation, les conflits entre militants de l'OSL et du PSO sont récurrents. Au-delà des divergences de fonds, elles sont le produit de leurs luttes d'influence et tournent régulièrement à l'avantage des milieux libertaires. Après la mue du PSO en SolidaritéS, la nouvelle organisation lance au printemps 1994 deux initiatives cantonales : l'une demandant «un revenu de solidarité», l'autre «des emplois de solidarité». Cette démarche suscite de vives critiques au sein de l'ADC. La majorité du comité y voit une opération de marketing politique qui reprend les revendications des chômeuses et des chômeurs à des fins partisanes. D'autant plus qu'elles concurrencent une pétition que la Fédération vaudoise des ADC lance sur ces mêmes questions<sup>22</sup>. Le comité refuse dès lors de s'associer à ces initiatives et rend public son mécontentement, qui rejoint celui d'autres associations, partis ou syndicats<sup>23</sup>. L'ADC ne participera ni à la récolte de signatures, ni à la campagne de votation, qui se conclura par le refus du revenu de solidarité en décembre 1996. Cette décision conduit dès le printemps 1994 au départ des membres de SolidaritéS, ce qui laisse le champ libre aux militants libertaires.

21 Mentionnons par exemple la prise à parti du directeur de l'OFIAMT, «Un botte-cul pour cadeau de Noël», *Gazette de Lausanne*, 23.12.1993, ou le commandement de payer à Christoph Blocher pour son rôle dans la baisse des prestations «95 Mio! Arbeitslose betreiben Blocher», *Blick* 22.12.1994.

22 PV 20.04, 27.04, 18.05, 06.07.1993. «Prise de position sur les initiatives», ADC avril 1994 envoyée aux partis, syndicats et associations, *Pigeon déchaîné*, n° 2, juin 1994, p. 10.

23 OSEO, SOS travail, POP, PS. «SolidaritéS fait cavalier seul et lance deux initiatives cantonales», *Jorunal de Genève*, 16.04.1994.



ASSOCIATION DE DÉFENSE DES CHÔMEURS DE LA RÉGION LAUSANNOISE

## A.D.C.

Association de Défense des Chômeuses et des Chômeurs de la Région Lausannoise

*Sans emploi mais pas sans droits!  
Chacun/e est concerné/e. Tout le monde est invité!*

### L'ADC tiendra son Assemblée

le mercredi 6 juillet,  
à 20 heures,  
dans ses locaux, rue des Terreaux 33, à Lausanne.

### Au programme:

#### 1. Nouvelles de l'ADC:

Quel travail avons-nous fait dans ces 4 derniers mois?  
Bilan de nos contacts avec les autorités cantonales et communales  
Structure et fonctionnement de notre permanence d'aide aux chômeurs  
Apprendre à connaître nos droits: bilan de notre cours d'auto-défense  
Une pétition pour le Bouton d'Or: où en est-on?  
La position du Comité de l'ADC sur les 2 initiatives de SolidaritéS



#### 2. L'Oeuvre Suisse d'Entreaide Ouvrière (OSEO) présente son action:

Promouvoir la solidarité  
Lutter contre la pauvreté et l'exclusion  
Organiser des cours pour les chômeurs/ses  
Développer la formation  
Monter des programmes d'occupation  
Marianne Enckell, responsable de l'information à l'OSEO, nous racontera le travail de son association.

#### 3. Renouvellement du Comité de l'ADC et verre de l'amitié

*Fin de l'assemblée prévue vers 22 heures.*

## Pérennisation et radicalisation (1994-1997)

### *La création d'une permanence*

Parallèlement aux débats sur ces initiatives cantonales s'amorce un autre changement fondamental: l'ouverture d'une permanence dans les nouveaux locaux des Terreaux, situés non loin de l'Office communal du travail. Lancée en février 1994 sur une base bénévole, la permanence est tenue dès juin par deux membres de l'association en «programmes d'occupation». Cette mesure de six mois, financée par l'assurance-chômage, permet alors de renouveler le droit au chômage.

La permanence fournit une aide individuelle aux chômeuses et aux chômeurs: informations sur leurs droits et leurs obligations, conseils et éventuels recours en cas de suspension d'indemnités, conseils pour l'obtention de cours de formation, informations sur les aides aux personnes en fin de droits<sup>24</sup>. Par ailleurs, elle permet de recueillir des informations sur l'application de la LACI et, grâce à la présence de deux personnes à plein temps, de développer les activités associatives et militantes.

Vers 1995, la fréquentation moyenne est de quatre consultations par jour et une dizaine de téléphones. Dans certains cas litigieux, lorsque les démarches administratives ne suffisent pas, le comité prend le relais et intervient auprès des responsables administratifs communaux ou cantonaux, voire auprès des autorités politiques; exceptionnellement, ces démarches conduisent également à des dénonciations publiques, notamment par voie de presse. Placés sous la surveillance distante de la Commune de Lausanne, ces «programmes d'occupation» sont alors largement définis par l'association elle-même, ce qui permet le développement d'autres activités, conviviales – Café soluble le vendredi après-midi – ou militantes – distribution de tracts et récolte de signatures devant l'Office du travail, préparation d'actions publiques. Ces activités suscitent le mécontentement du Service de l'emploi, qui intervient pour mettre un terme aux «programmes d'occupation», qui sont supprimés dès juillet 1997. L'ADC ne s'y oppose pas dans la mesure où ils ont perdu leur raison d'être pour les sans-emploi – ils ne permettent plus de se reconstituer un droit à de nouvelles indemnités.

24 «Permanence de l'ADC Lausanne. Rapport d'activités 1994-1996»; Interviews des deux premiers permanents, *Pigeon Déchaîné*, n° 3, avril 1995, pp. 2-3.

Durant ces trois ans, on constate une évolution en deux temps : d'abord, de la création des «programmes d'occupation» en juin 1994 à l'été 1995, un renforcement de la défense individuelle des chômeuses et des chômeurs grâce à la permanence ; puis une radicalisation du collectif qui conduit à une intervention plus fréquente sur la place publique. Cette évolution se lit également dans le profil des permanent·e·s. Les quatre premiers (il s'agit d'hommes) se sont engagés dès les premiers mois à l'ADC, participant de manière régulière au comité, souvent en y occupant des fonctions électives ; si la plupart affichent des valeurs progressistes, voire anti-autoritaires, leur implication ne découle pas de l'appartenance préalable à une organisation politique, mais du statut de chômeur. À partir du printemps 1995, la situation change. Si pour moitié environ, les postes sont toujours occupés par des hommes au même profil, les autres sont attribués à des chômeurs ou des chômeuses qui manifestent également d'autres engagements militants, notamment à l'OSL. Ces personnes contribuent à la radicalisation de l'association ainsi qu'à la consolidation d'un consensus libertaire, qui se manifeste dans les structures – fonctionnement informel, disparition des fonctions électives – comme dans les valeurs et les pratiques politiques, en particulier sur la question du travail salarié et du rapport aux autorités.

#### *Critique du travail salarié et du système répressif*

Dès sa fondation, l'association présente des éléments de critique de la place du travail salarié dans la société : revendications liées au revenu et non pas uniquement au retour à l'emploi, réflexion sur la diminution du temps de travail, priorité à la défense des droits plutôt qu'à la recherche d'emploi. Néanmoins, cette critique n'est pas systématique et l'attitude de l'ADC témoigne des aspirations parfois contradictoires de ses membres. À partir de 1995, la critique du travail salarié s'aiguise conjointement à la dénonciation du caractère répressif des dispositifs d'encadrement des personnes au chômage. L'opposition à la 2e révision de la LACI, lancée en automne 1994 et entérinée par le parlement en juin 1995, pointe notamment cet élément. Alors que l'USS, et avec elle la majorité de la gauche syndicale et politique, défend un nouveau concept fondé sur la réinsertion au moyen d'Offices régionaux de placement (ORP), de «programmes d'occupation» et de cours de formation, l'ADC se méfie d'une approche fondée sur un encadrement paternaliste et un système de contre- prestations (des indemnités supplémentaires étant octroyées à condition de

participer à des cours ou des stages). Elle y voit un moyen de contrôle et de contrainte qui, couplé à d'autres mesures (assignation à un stage, un cours ou un travail dit convenable, sanctions) renforce les pressions à l'emploi. D'autant plus que toutes les propositions faites par la droite patronale visent à réduire les coûts de l'assurance en stigmatisant les personnes au chômage au nom de la lutte contre les présumés abus. L'ADC, comme ces homologues de la FEDAC, ne parvient pas à peser sur la révision de la loi, mais renonce au référendum compte tenu du ralliement de la majorité de la gauche à la nouvelle loi<sup>25</sup>. Depuis, l'ADC est très régulièrement intervenue pour dénoncer ces mesures (éléments de contrôle et non de formation, concurrence aux emplois dans l'administration cantonale). De manière plus générale, l'ADC adopte une position très critique envers les ORP – position qui ne se démentira pas par la suite : elle y voit avant tout un instrument de contrôle et de sanctions.

Ainsi, l'ADC participe à la création du collectif lausannois «Agir contre le chômage et l'exclusion sociale» (ACCES), qui regroupe dès 1995 militants et militantes de gauche, syndicalistes, travailleurs et travailleuses sociales afin d'établir une «Charte des droits des chômeurs et chômeuses». En dépit de nombreuses démarches auprès des autorités cantonales et d'une action d'éclat à l'ORP de Prilly en novembre 1996<sup>26</sup>, ACCES ne parvient pas à obtenir la diffusion généralisée de la Charte et à son affichage dans les ORP vaudois.

En 1996, lors des débats sur l'introduction du Revenu minimum de réinsertion (RMR), qui remplace le dispositif vaudois d'aide aux fins de droits, l'ADC dénonce le principe de contre-prestation ainsi que la durée limitée des indemnités à deux ans<sup>27</sup>. Elle ne s'investit toutefois pas dans l'arène politique faute de soutien plus large.

La participation de l'ADC aux Marches européennes contre le chômage, la précarité et l'exclusion, au printemps 1997, comme son intervention dans le cadre de la campagne contre la révision partielle de la LACI en été témoignent de la radicalisation de l'association. Lancées en été 1996 à Florence, les Marches visent à construire une mobilisation sociale dans le contexte de l'intégration économique européenne. L'ADC Lausanne s'implique dans le projet sous l'impulsion de plusieurs membres qui, au travers de l'OSL, sont en relations

25 Seule une partie de la gauche genevoise lance le référendum, qui n'aboutira pas faute de signatures.

26 «Un collectif vaudois lance une charte des droits des chômeurs», *Le Courrier*, 14.11.1996.

27 Voir aussi : «RMR. La critique de l'Association lausannoise de défense des chômeuses et des chômeurs (ADC)», *Aspects de la sécurité sociale*, n° 2, 2000, p. 20-22.

avec les organisations libertaires impliquées dans les Marches. Elle initie alors le volet suisse du projet. Les tracts diffusés par l'ADC lors de l'étape lausannoise, en avril 1997, fustigent le capitalisme et le productivisme : « Chômeuses, chômeurs, précaires et prolétaires, nous ne marchons pas pour la croissance des profits, le travail à n'importe quel prix et la relance capitaliste. Cette économie n'a jamais eu d'autres finalités que de nous faire trimer ou chômer pour les intérêts privés de quelques privilégiés. [...] Nous, celles et ceux d'en bas, avons décidé de marcher pour nous rencontrer, débattre, soulever des questions, manifester, nous entraider, faire la fête et nous organiser pour enfin pouvoir décider collectivement de nos vies »<sup>28</sup>. La mobilisation culmine le 14 juin 1997 à Amsterdam lors d'une grande manifestation tenue à l'occasion d'un sommet européen.

Peu après, lors de la campagne contre la LACI, le ton se fait plus offensif encore : « Mais la lutte ne se résume pas uniquement à mettre un bulletin de vote dans l'urne. Il est temps de manifester par tous les moyens notre volonté de briser l'appareil répressif de l'état qui exerce son pouvoir contre les chômeuses, entre autres »<sup>29</sup>. On soulignera que cette radicalisation survient dans une période de fortes mobilisations qui s'expriment dans l'opposition aux mesures d'économies cantonales (Orchidée), la mobilisation de la fonction publique, la grève des étudiants et des étudiantes de l'Université de Lausanne (avril-mai 1997), les luttes pour un espace autogéré. Se développe alors un ensemble de projets et de collectifs, plus ou moins imprégnés de valeurs libertaires (Insurgés, Flagrant délit, Espace autogéré) avec lesquels l'ADC est en relation. Ses locaux sont également mis à contribution par divers groupes actifs dans ces mobilisations (par exemple le noyau du futur syndicat SUD).

Affiche de la Marche européenne contre le chômage et l'exclusion, détail du volet lausannois, 1997. Archives ADC Lausanne.

28 Tract de l'ADC Lausanne « Dans toute l'Europe, du 14 avril au 14 juin 1997, marchons contre le chômage, la précarisation et l'exploitation », [avril 1997].

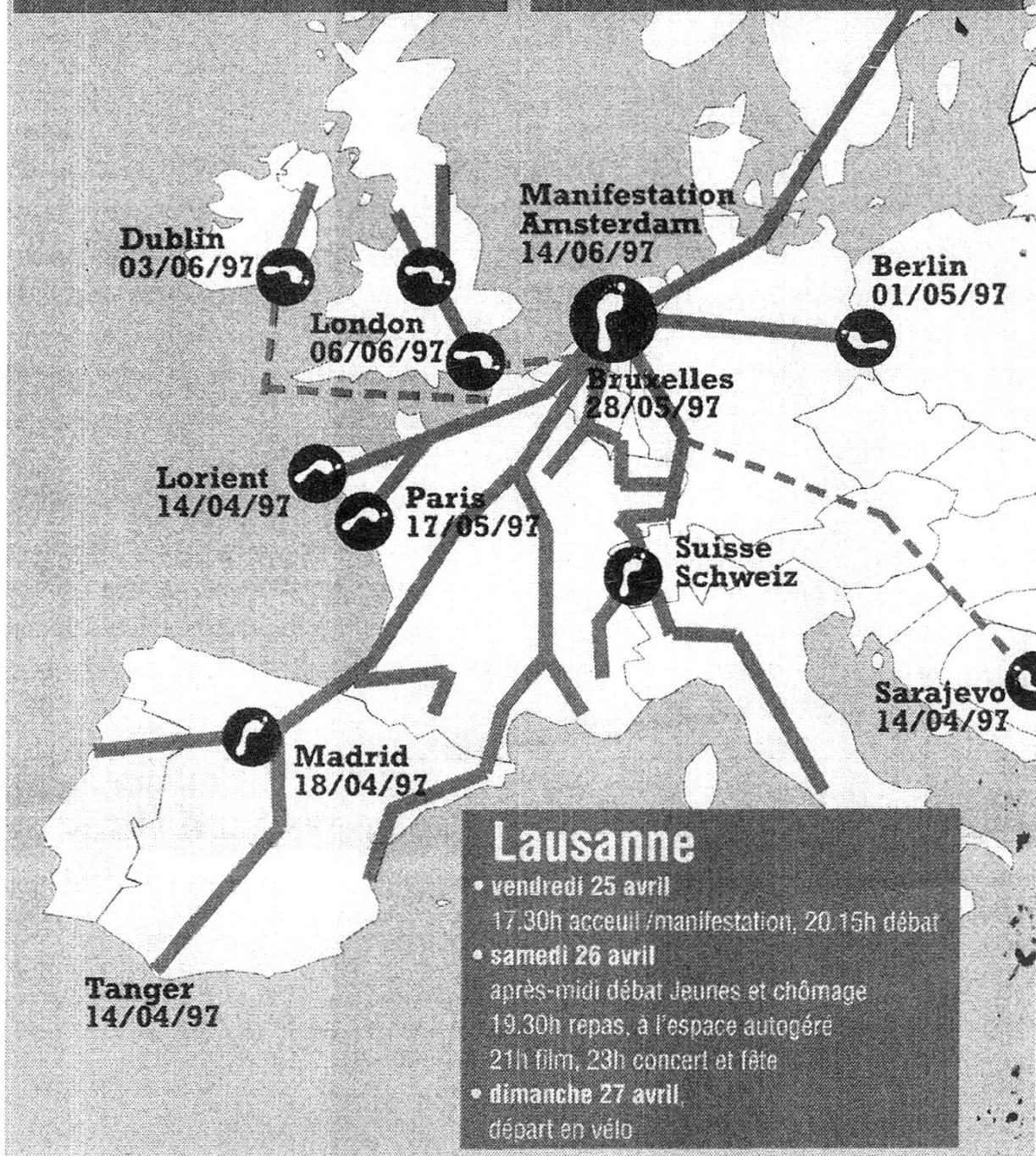
29 ADC Lausanne, « Trop c'est trop ! », *Carton jaune* [Journal des ADC de Suisse romande], no 3, septembre 1997, p. 9.

# Marche européenne

contre le chômage,  
la précarité et les  
exclusions

# marce europee

contro la  
disoccupazione,  
la precarietà e  
l'esclusione



## Un collectif politique (1998-2003) ?

À partir de 1998, on constate une nouvelle mutation dans la participation à l'association. Ce sont alors principalement des chômeurs et des chômeuses ayant terminé une formation supérieure et confronté·e·s à la difficulté de s'insérer dans le marché du travail qui rejoignent le comité. Dans la plupart des cas, cette participation résulte également d'une aspiration à l'engagement militant. Dès ce moment, le collectif, de 8 à 10 personnes, comporte durablement une forte majorité de femmes, qui plus est féministes, ce qui infléchit son positionnement. Par son mode de fonctionnement – un comité coopté, sans hiérarchie formelle – et par son insertion dans le réseau politique et associatif, l'ADC consolide son orientation libertaire. Par ailleurs, ses engagements publics témoignent d'une affirmation en collectif politique qui, tout en maintenant sa vocation de défense des chômeuses et des chômeurs, intervient également sur des questions qui ne visent pas spécifiquement les sans-emploi – les programmes d'austérité, la mondialisation capitaliste ou la xénophobie. L'ADC participe ainsi à la campagne contre le frein à l'endettement fédéral, dit «Objectif budgétaire 2001», en initiant une action de protestation lors de la présence du conseiller fédéral Kaspar Villiger à Lausanne en 1998<sup>30</sup>; elle combat également l'initiative visant à réduire la population étrangère à 18 % en Suisse, ou s'associe aux manifestations contre le Forum de Davos, puis contre le sommet du G8 d'Evian<sup>31</sup>. Au-delà de l'engagement concret des membres, l'ADC apporte également sa caution d'association de sans-emploi à ces campagnes.

L'ADC compte alors sur un noyau restreint de militantes et de militants et cherche à élargir son audience en organisant une à deux fois par année des assemblées sur des thèmes mobilisateurs, les ORP ou les révisions de la LACI. De plus, après la disparition du Café soluble du vendredi après-midi vers 1998, elle relance épisodiquement des moments conviviaux (apéros mensuels à la Fraternité vers 1999, puis à l'ADC). Elle peine toutefois à attirer durablement de nouvelles personnes. Bien que ces difficultés coïncident avec une décrue du chômage (voir graphique 1), elles nous semblent surtout liées à la radicalisation du collectif.

30 «Des étudiants vaudois chahutent Kaspar Villiger», *24 Heures*, 24.04.1998.

31 ADC, «Pourquoi nous opposer au G8?», *couRAGE*, n° spécial G8, [mai 2003].

*La permanence*

À la suite de la suppression des deux postes en programme d'occupation en juillet 1997, l'ADC est contrainte de réduire les activités de la permanence. Celle-ci est alors assumée par des membres non rémunérés. En 1998, la permanence ouvre en moyenne trois demi-journées par semaine, puis deux en 1999. La formation et l'intégration de nouvelles personnes sont délicates, car les situations traitées nécessitent des compétences de plus en plus importantes. Les demandes mêlent des questions liées au travail (conditions de travail, harcèlement, licenciements), au chômage (informations générales, lettres d'explications ou de recours contre les sanctions), au RMR (conditions d'accès, recours) et à l'aide sociale. Les permanences sont principalement assumées par les membres formé·e·s au travers des programmes d'occupation entre 1995 et 1997, en particulier par deux personnes qui jouent un rôle clé dans leur maintien. La qualité du travail de la permanence est alors largement reconnue par les professionnels·le·s du domaine social. L'ADC est également sollicitée pour participer à divers débats sur la LACI et les mesures d'insertions. Confrontée aux succès de sa permanence et à la complexité grandissante des demandes, l'association lance plusieurs demandes de financement de postes permanents auprès du canton et de la commune de Lausanne qui n'aboutissent pas. Pour pallier les manques, l'ADC compte sur l'aide ponctuelle de quelques jeunes juristes désirant compléter leur expérience. L'ADC a alors de plus en plus de mal à assurer les activités de permanence et leur maintien est plusieurs fois menacé.

*Action politique et activités publiques*

Durant les années 1998 à 2001, et tout particulièrement 1999 et 2000, l'ADC est très présente sur la scène publique. De nouveaux types d'actions, qui prolongent ceux initiés en 1993 lors de l'intrusion au Service cantonal de l'emploi, sont développés. En s'appuyant sur son réseau militant et sur la mobilisation des sans-emploi, l'ADC engage des actions qui bousculent les usages politiques, comme la perturbation de sessions parlementaires ou l'occupation de bureaux officiels, ce qui lui assurera une forte couverture médiatique.

Les interventions lancées sur le Revenu minimum de Réinsertion (RMR) constituent les éléments les plus manifestes de cette activité. En décembre 1998, le Grand Conseil adopte des mesures d'économies qui entraînent de fortes baisses de prestations pour une partie des bénéficiaires du RMR. Lorsque les conséquences financières concrètes apparaissent, l'ADC se joint à l'opposition.

Elle participe à la campagne de recours contre les baisses et initie plusieurs actions de dénonciation publiques, notamment un canular qui vaudra un procès à deux membres de l'ADC: une fausse missive du Conseil d'État, qui propose d'exiler les personnes au RMR et leurs familles dans les pays de l'Est<sup>32</sup>. Plus tard, le 1<sup>er</sup> mars, une centaine de personnes manifestent au Grand Conseil: sept d'entre elles occupent les chaises de la table du Conseil d'État, avant d'être rapidement évacuées<sup>33</sup>. Le Conseil d'État prendra finalement quelques mesures pour atténuer les baisses de revenus<sup>34</sup>. Lorsqu'à l'été, 600 bénéficiaires du RMR arrivent en fin de droit, la mobilisation reprend. Après de vaines interventions au Grand Conseil en juin, une cinquantaine de personnes emmenées par l'ADC, occupent pendant près de deux heures le bureau du Conseiller d'État en charge de l'Action sociale, le libéral Charles-Louis Rochat. Action avant tout symbolique, cette occupation médiatise la situation difficile des personnes en fin de droits, mais n'apporte aucune amélioration directe, personne n'ayant donné suite à l'offre du Conseiller d'État d'aller travailler dans sa manufacture de la Vallée de Joux... Une dernière salve est tirée en décembre, sans plus de succès: une nouvelle irruption au Grand Conseil, qui se conclut par un jet de plumes depuis la tribune publique<sup>35</sup>.

Par ailleurs, l'ADC poursuit sa critique du rôle des ORP dans l'encadrement et le placement des sans-emploi. Ainsi, en juillet 1998, une dizaine de militants et de militantes masquées s'invitent au Service de l'emploi pour dénoncer la conclusion d'un accord de collaboration entre le canton de Vaud et les entreprises de travail temporaires<sup>36</sup>, reprochant aux ORP de contribuer ainsi à la flexibilisation et la précarisation de l'emploi. D'autres actions auront lieu, par exemple en 2001, lorsque l'ADC épaulé un groupe de chômeuses de la région d'Aigle qui s'élèvent contre le traitement dont elles sont victimes<sup>37</sup> ou en 2002

32 «Fausse lettre pour vrai appel», *Le Matin*, 28.01.1999; les deux membres de l'ADC seront acquittés au terme du procès tenu en septembre de l'année suivante, «Les défenseurs des chômeurs redorent leur blason», *Le Matin*, 29.09.2000.

33 «Les chômeurs squatent le Parlement vaudois», *24 Heures*, 02.03.1999.

34 «Revenu minimum. Le canton atténue les effets du budget», *Le Courrier*, 09.03.1999.

35 Tract ADC «Nous ne sommes pas des pigeons, ne nous laissons pas plumer», [08.12.1999]; «Ménage inédit dans l'hémicycle», *24 Heures*, 09.12.1999.

36 L'action et ses préparatifs sont documentés dans le reportage de Fulvio Bernasconi, «Generazione disoccupazione», émission Rebus, TSI 1998, 50 min.

37 «L'ORP accusé d'abus de pouvoir», *24 Heures*, 23.05.2001.

## VAUD Coup de force des chômeurs



Occupation du bureau  
du Conseiller d'Etat  
en charge de l'action sociale  
*Le Matin*, Lausanne, 2.7.1999

Une cinquantaine de chômeurs ont investi hier après-midi le bureau du conseiller d'Etat vaudois Charles-Louis Rochat. Ils souhaitaient protester auprès du chef de la Santé et de l'Action sociale contre la fin du régime du revenu minimum de réinsertion (RMR). Les manifestants ont occupé le bureau pendant une heure et demie. M. Rochat (photo) a quitté prématurément la Conférence nationale sur l'asile, à Berne, pour entendre les protestataires.

lorsqu'une vingtaine de personnes critique l'organisation par l'ORP de Lausanne d'une séance de recrutement pour le nettoyage de l'Expo.02<sup>38</sup>.

Dans quelques cas, une simple dénonciation publique suffit à faire modifier une décision arbitraire ou un dysfonctionnement administratif. C'est notamment le cas en février 2000, lorsque l'intervention de l'ADC conduit le SECO à la révision précipitée du nouveau système de rémunération des personnes en «programme d'occupation»<sup>39</sup> ou en août de la même année, quand le Service de l'emploi est forcé de retirer une directive mettant à mal le secret médical<sup>40</sup>.

38 « 'Marché aux esclaves'. Une association de chômeurs dénonce », *24 Heures*, 21.03.2002.

39 « À 100 % pour 500 francs ! Couac dans les emplois temporaires subventionnés. », *24 Heures*, 19.02.2000.

40 « Dénonciation d'une violation de la sphère privée », *Le Courrier*, 30.08.2000; « Bévue du Service de l'emploi. Succès d'une association de chômeurs », *24 Heures*, 30.08.2000

*Lutter contre le chômage pas contre les chômeurs :  
les campagnes contre les révisions de la LACI (1996-2003)*

Sur le plan national, la campagne de 1997 contre la baisse des indemnités crée une nouvelle dynamique. Suite au refus de l’USS de s’engager contre la nouvelle loi en décembre 1996, l’ADC de La Chaux-de-Fonds initie un référendum auquel se rallient les autres ADC ainsi que quelques organisations syndicales et politiques, principalement suisses romandes. Au cours de l’été 1997, les membres de la coordination nationale, dont un Lausannois, sillonnent la Suisse alémanique à bord d’un bus afin de faire entendre la voix des chômeuses et des chômeurs dans les régions où aucun comité ne les représente. Cette campagne, à laquelle l’USS et les principales forces de gauche finissent par participer, se conclut par une victoire dans les urnes le 28 septembre 1997, à quelque 30'000 voix près.

À l’issue du scrutin, l’ADC de La Chaux-de-Fonds cherche à pérenniser et renforcer la coordination nationale, moyennant une plus forte collaboration avec les centrales syndicales. Cette initiative débouche sur des liens plus étroits avec Comedia, le nouveau syndicat de l’imprimerie et des médias, au sein du comité «Lutter contre le chômage, non contre les chômeuses et les chômeurs». Un Congrès national contre le chômage, le travail précaire et l’exclusion est organisé en juin 1999 à Fribourg, qui réunit près de 200 personnes. Quelques coups d’éclat ont lieu à l’automne à l’initiative de l’ADC Lausanne, toujours soucieuse de mobiliser à travers l’action : le 1<sup>er</sup> septembre, une vingtaine de personnes, principalement issues de Lausanne et de La Chaux-de-Fonds, manifestent au Conseil national, en exhibant de larges banderoles afin de dénoncer la réduction du nombre d’indemnités<sup>41</sup>; le 10 décembre, à l’occasion d’une journée de mobilisation européenne, une trentaine de personnes occupent des bureaux du SECO à Berne<sup>42</sup>. Cependant, le Comité national ne parvient pas à développer une mobilisation durable. Il tente de relancer la question de l’Allocation universelle ou Revenu social garanti que l’ADC Lausanne soutient, non sans réserves quant à son opportunité et sa portée. Malgré quelques tentatives de porter le sujet sur la place publique, ce projet restera lettre morte.

Dès 2000, le Comité se préoccupe principalement de la 3<sup>e</sup> révision de la LACI afin de défendre le niveau et la durée des indemnités<sup>43</sup>. Au vu du projet final, il

41 «Chômeurs à la tribune», *24 Heures*, 02.09.1999.

42 «Des chômeurs occupent des bureaux fédéraux», *24 Heures*, 11.12.1999.

43 Lutter contre le chômage [...], «Plateforme contre le chômage, la précarité et les exclusions», 05.12.2000, réponse à la Consultation sur la révision de la LACI.

pousse à l'organisation d'un référendum auquel participent l'USS et la majorité des forces de gauche. Impulsant le comité référendaire vaudois au printemps 2002, l'ADC s'efface faute de forces suffisantes devant l'Union syndicale vaudoise qui coordonne la campagne, finalement perdue sur le fil en novembre<sup>44</sup>.

### La permanence en première ligne (2004-2010)

Cette dernière période, allant de 2004 à nos jours, a été peu documentée dans les archives de l'association. Notre propos repose donc essentiellement sur les entretiens que nous avons menés avec les membres actuel·le·s.

En 2004, suite au départ de plusieurs membres, l'ADC connaît une période difficile. Ce n'est que vers 2006, avec l'arrivée progressive de nouvelles forces, que son effectif compte à nouveau près de dix membres. Le collectif regroupe dès lors, pour un tiers, des personnes présentes dès les premières années, avec des interruptions, l'autre partie étant constituée de nouvelles membres qui ne sont pour l'essentiel pas en situation de chômage, ont une formation universitaire et connaissent, avec leur entrée à l'ADC, leur premier investissement dans un collectif militant. Leur intérêt pour l'ADC repose autant sur le collectif lui-même, qui bénéficie d'une reconnaissance dans les milieux associatifs, institutionnels ou même académiques, que sur les questions liées au chômage. Si la plupart ne sont pas directement touché·e·s par le chômage, tous et toutes connaissent cependant des situations professionnelles précaires. Les femmes restent majoritaires et le collectif conserve un regard critique envers les inégalités hommes-femmes.

Le collectif demeure par ailleurs d'inspiration libertaire et se maintient en tant que groupe affinitaire. Ceci va de pair avec la difficulté d'intégration de nouveaux membres concomitante à la radicalisation idéologique des années précédentes. Par ailleurs, la permanence étant assurée, depuis 2009, par cinq ou six personnes chaque semaine durant les deux ouvertures hebdomadaires, l'absence de relève reste peu visible et n'est pas problématisée au sein du collectif.

La notion de «précaires», notion plus à même de rendre compte des terrains multiples sur lesquels lutte l'ADC, remplace progressivement les termes de «chômeurs et chômeuses» dans les tracts et prise de paroles de l'ADC, et

44 Au final, la LACI est acceptée par 50,1 % des voix sur le plan national, mais nettement refusée par 58,3 % dans le Canton de Vaud.

permet davantage aux membres de s'identifier aux luttes et actions menées. Les trois volets que sont chômage (LACI), aide sociale (RI, LASV) et travail (LTr, CO) sont représentés à proportions presque similaires durant les permanences. Cet élargissement du volet travail devient progressivement problématique pour l'ADC. Il pousse en effet le comité à reposer la question de la place d'une activité bénévole au sein de l'ADC, les interventions purement juridiques que mène l'ADC sur ce volet ne débouchant jamais sur une démarche militante. L'ADC rejette l'idée de bénévolat, perçu comme travail gratuit et regrette d'avoir à intervenir à la place des syndicats, auxquels elle reproche de ne pas assumer leur rôle de soutien des travailleurs et des travailleuses. Cependant, si l'on considère l'apparente diminution de ses actions politiques ou publiques, les démarches juridiques de l'ADC dans les autres domaines ne posent-elles pas, finalement, des problèmes similaires ?

Les évolutions notoires durant cette période s'articulent autour de deux axes : en premier lieu, la place prise par la permanence qui concentre l'essentiel des activités de l'association ; en second lieu, le renforcement de l'ADC comme lieu associatif local.

### *La permanence*

Durant cette période, le succès de la permanence se confirme et les deux permanences hebdomadaires sont pleines tout au long de l'année. L'ADC est confrontée à de gros dossiers qui demandent des connaissances juridiques poussées dans des domaines variés.

Les personnes se rendent à l'ADC grâce au bouche-à-oreille, mais sont aussi envoyées par les caisses de chômage, les ORP, d'autres associations (Sleep-in, Centre social protestant, etc.) ou encore par des assistants sociaux ou même des syndicats. Il faut y voir un double phénomène : d'une part, la reconnaissance des compétences de l'ADC, mais aussi un phénomène d'officialisation, involontaire, de cette structure. L'ADC doit souvent rappeler son statut d'association militante face à des usagers se plaignant, par exemple, des horaires d'ouverture. Par ailleurs, si la permanence peut dorénavant compter sur plusieurs membres pour la faire tourner, la question de son maintien n'en reste pas moins problématique : l'association est confrontée aux limites qui s'imposent à un collectif dont les membres sont actifs et actives, jonglent avec différentes obligations professionnelles ou familiales, et n'ont qu'une disponibilité limitée à offrir pour les activités. Afin de faire face à l'augmentation des demandes mais aussi pour

faire reconnaître le travail fourni, l'ADC dépose en 2009 une nouvelle demande de fonds pour deux postes à plein temps. Une procédure est entamée avec le canton, qui entre en matière mais ne propose qu'un montant dérisoire, que l'ADC refuse.

### *Les actions*

Cette dernière période est marquée par un recul important des actions publiques. Les coups d'éclat des premières années se font rares et l'ADC favorise, hormis la permanence, d'autres formes d'activité. Elle publie par exemple, une à deux fois par année, le journal *CouRAGE*, espace d'expression de ses positions.

En 2008, l'ADC s'oppose à l'introduction d'une procuration générale qui touche les bénéficiaires du revenu d'insertion (RI), résultat de la fusion entre le RMR et l'aide sociale vaudoise. Ce document, que les Centres sociaux régionaux entendent faire signer, sous peine de sanctions lourdes, contraint l'ensemble des bénéficiaires à donner accès, de manière illimitée dans le temps, à toutes les données les concernant (banques, médecins, administrations, etc.). Cette action est emblématique de cette dernière période : le combat, que l'ADC tente tout d'abord de mener sur le terrain militant en interpellant l'opinion publique et le monde politique, sera finalement remporté sur le terrain juridique. En effet, après l'échec de ses premières démarches, l'ADC portera jusqu'au tribunal cantonal le dossier d'une bénéficiaire du RI, sanctionnée après avoir refusé de signer le document incriminé. La justice déclarera, fin 2009, la procuration générale illégale et l'ADC se mobilisera ensuite afin de s'assurer que toutes les procurations déjà signées soient restituées à leur propriétaire.

Deux autres actions publiques méritent d'être mentionnées, actions à l'occasion desquelles l'ADC ne manque pas de convoquer la presse. En 2007, le Département de l'économie vaudois et Gastro Vaud lancent un projet de «restaurant-école» où des chômeurs et des chômeuses, pourtant au bénéfice d'une formation dans le domaine, ou tout du moins d'expérience, sont assignés·e·s à travailler à plein temps sans qu'aucun salaire ne leur soit versé, excepté leurs indemnités chômage. L'ADC, alliée à d'autres groupes politiques ou syndicaux, dénonce à la fois le travail gratuit offert à un établissement commercial et les indemnités misérables touchées par les chômeurs et les chômeuses. L'ADC et ses partenaires critiquent également la concurrence que l'État crée entre les

travailleurs et travailleuses de la branche et les sans-emploi, dans un domaine où les salaires sont déjà très bas et la sécurité de l'emploi quasi inexistante<sup>45</sup>.

En 2010, elle se rend dans les locaux de l'entreprise de placement INGEUS, qui s'est vu octroyer un contrat par le Service de l'emploi pour fournir des prestations similaires à celle de l'ORP, par assignation des chômeurs et des chômeuses. L'ADC dénonce à la fois le montant de ce contrat, qu'elle juge exorbitant, l'opacité de la démarche de l'État et son refus de communiquer à ce propos, mais aussi et surtout les pressions systématiques et les humiliations que cette entreprise fait subir aux chômeurs assignés par l'ORP.

Si ces dernières revendications n'aboutissent pas, elles permettent cependant de médiatiser les problématiques pointées par l'ADC. À défaut d'un véritable écho public, l'ADC parvient ainsi à susciter des réactions et des débats au niveau politique.

On peut encore mentionner l'absence de mobilisation de l'ADC lors de la dernière révision de la LACI, soumise à référendum en 2010 et acceptée en votation. Si l'ADC a suivi de près les dispositions de cette nouvelle loi, qu'elle condamnait dans sa quasi-totalité, elle n'occupa cependant aucun rôle dans la mobilisation qui s'organisa à son encontre, par manque de temps et de force essentiellement.

#### *Syndicat des précaires et implantation dans le quartier*

Implantée depuis 10 ans à la rue du Maupas, l'ADC participe activement aux fêtes de quartier dont certaines ont eu lieu dans ses locaux. À ces occasions, les habitants et les habitantes du quartier, et plus largement de Lausanne, adultes comme enfants, viennent investir ces lieux perçus comme espaces propices aux rencontres. L'ADC devient alors un lieu d'échange et de mixité.

Dans le prolongement de son travail de terrain et de son implantation active dans la vie de quartier, l'ADC est devenu un lieu perçu comme un «syndicat» par de nombreux groupes de personnes précarisées d'une manière ou d'une autre. Les membres relèvent par exemple le cas de la communauté sri-lankaise qui voit l'ADC comme un lieu de référence où se rendre pour résoudre des problèmes touchant non seulement au domaine du travail et du chômage, mais aussi à d'autres difficultés administratives comme la déclaration d'impôt, le

45 «Dumping salarial: l'État de Vaud en pointe», Jean-Michel Dolivo, *Solidarités*, n° 107, 02.05.2007, p. 16

statut de séjour, ou encore des problèmes de logement. Dans ces cas, l'ADC joue un rôle d'orientation au sein du réseau social et associatif lausannois.

L'ADC partage ses locaux gratuitement avec plusieurs associations, coopératives ou syndicats. Elle est notamment devenue le lieu de réunion d'un groupe luttant contre la répression, d'un collectif de défense de migrant·e·s, d'une association de brasseurs et de brasseuses, d'un syndicat de comédiens et de comédiennes, d'un collectif congolais ou encore de coopératives d'habitation. Ce partage témoigne du souci de favoriser la vie associative et militante à Lausanne, au gré de rencontres et d'affinités personnelles.

## Conclusion

Les deux décennies de militantisme de l'ADC peuvent être lues aux travers des différentes tendances dont nous avons choisi de rendre compte. Trois évolutions se dégagent: le type d'engagement, le recrutement et finalement les formes de l'action.

L'engagement sur le terrain du chômage a commencé par prendre les formes d'une autodéfense: un groupe de pairs, chômeurs et chômeuses, initié et soutenu par des collectifs politiques, dont le but est d'une part de peser sur les décisions politiques les concernant et de l'autre d'apporter des aides, ponctuelles, en cas de difficultés administratives.

Avec l'ouverture en 1994 de la permanence, tenue par des membres en programmes d'occupation, l'aide administrative et juridique se trouve renforcée et devient, pour un temps, dominante. Lieu de référence de l'association, elle semble avoir été la clé de la pérennisation du projet. L'originalité de l'ADC Lausanne étant de s'être appuyée sur des personnes elles-mêmes au chômage, de sorte que la permanence est assumée par des sans-emploi et non des spécialistes du travail social ou syndical.

Née dans l'orbite militante, l'ADC ne délaisse pas l'action politique même si dans la première année d'activités de la permanence, l'aide individuelle semble prendre le dessus. L'engagement de nouvelles personnes, sans emploi et par ailleurs militantes, conduit au renforcement des actions publiques et à la radicalisation du collectif.

Cette tendance se confirme, après la suppression des «programmes d'occupation» en 1997, puisque les nouvelles personnes, généralement au chômage

lors de leur adhésion, font preuve d'un fort engagement militant, ce qui conduit à la multiplication des interventions publiques et à un certain affaiblissement du travail de permanence.

Dernière mutation de ces dernières années, l'activité de l'ADC tourne essentiellement autour de sa permanence, tenue désormais par des personnes n'étant au bénéfice d'aucune assurance ou aide sociale. Dès lors, les activités de l'ADC semblent revêtir davantage la forme d'une permanence sociale offrant un service, de «spécialistes» à «personnes précaires», la dimension d'entraide semblant en effet avoir disparu. Faut-il voir dans cette mutation l'une des raisons de la longévité de l'association, la permanence et sa centralité au sein de l'ADC pouvant être considéré comme un élément stabilisateur du projet?

Partie de la situation des personnes sans emploi suite à la crise économique du début des années 90, l'action de l'association va s'orienter progressivement vers des champs plus larges. Elle intégrera à sa réflexion et ses actions les bénéficiaires de l'aide sociale (tout d'abord au travers du problème des chômeurs et des chômeuses en fin de droit) puis étendra ses activités au domaine du travail. Cet élargissement aboutira à une utilisation systématique des termes de «précaires» et de «précaritat», notions permettant la prise en compte d'une problématique plus large.

Bien que l'ADC mette l'accent sur la nature collective du projet, il nous semble nécessaire de faire apparaître quelques figures individuelles, emblématiques des périodes successives. À ses débuts, l'ADC est incarnée par Juan Bartolome, jeune électronicien, chômeur de longue durée, éphémère et impulsif premier président<sup>46</sup>, puis par Jean-Pierre Droz et Claude-Alain Frund, tous deux chômeurs, qui seront aussi parmi les premiers permanents au bénéfice de «programmes d'occupation». L'implication de militants d'extrême gauche dans la période de fondation peut être illustrée par la participation d'Aristides Pedraza, enseignant, militant de l'OSL et de la CRT, et de Jean-François Marquis, représentant du PSO puis de solidaritéS, qui tentent d'insuffler leur vision, parfois antagonistes, au mouvement des chômeuses et des chômeurs. À partir de 1995, Christoph Pfändler et Nanda Ingrosso, respectivement électronicien et typographe, qui tous deux accomplissent un «programme d'occupation» au sein de l'ADC, deviennent progressivement les principales figures de références de l'association et ses porte-parole privilégié·e·s. Après le départ du

46 «Juan Bartolome officialise sa rage dans l'action», *Le Nouveau Quotidien*, 18.02.1993.

premier, en 2000, c'est la seconde qui incarne durablement l'action de l'ADC ; elle en sera la fidèle permanente et, dans les années les plus difficiles, la principale animatrice, en parallèle à son emploi dans un syndicat. La mention de ces quelques personnes tend également à souligner que si l'ADC s'organise dès l'origine en un collectif, d'abord sous forme de comité élargi (1992-1995), puis de groupe affinitaire, l'évolution du projet, sa permanence et ses inflexions, sont tributaires des apports personnels de ses membres.

Il nous semble également important de faire état de l'importance et du rôle qu'a eu l'ADC, de sa fondation à nos jours. Elle a en effet permis la mobilisation et la sensibilisation du monde politique à la problématique du chômage puis du précarariat. Elle a également su mettre en évidence des questions peu thématisées par la gauche institutionnelle ou par les syndicats. Elle ouvre le débat sur la question des sanctions, sur le principe des assignations et des contre-prestations, sur les conditions d'octroi de l'aide sociale ou encore, dans une moindre mesure, sur la centralité du travail.

Au niveau individuel, l'ADC apporte une aide concrète, gratuite et rapide aux gens. Elle leur propose un suivi de leur dossier et un soutien dans leur démarche. Elle offre ainsi à chacun et chacune un droit de réponse face à l'administration ou au patronat, en proposant grâce à la permanence un lieu et des moyens pour se défendre. L'ADC, grâce à ce travail de terrain, permet ensuite que soient relayées, administrativement, politiquement, voire dans les médias, des problématiques qui resteraient, sans cela, silencieuses.

Parmi les enjeux auxquels l'ADC est confrontée aujourd'hui, relevons la question de l'action politique. En effet, malgré l'utilité manifeste du travail effectué dans les permanences, les membres se réfèrent à l'action directe, médiatique, comme moyen d'intervention idéal, actuellement peu utilisé. Les membres déplorent également l'effritement de la capacité à soulever des débats au sein des espaces public ou politique. Plusieurs éléments peuvent l'expliquer : en premier lieu un épuisement des membres qui portent le projet, parfois depuis de nombreuses années, et, surtout, leur moindre disponibilité, les personnes au chômage prêtes à s'engager se faisant rares. Ensuite la difficulté à mobiliser des soutiens, lors des manifestations ou actions, par exemple, qui s'inscrit dans un reflux général des mobilisations, mais qui résulte peut-être aussi d'une dissolution des réseaux militants dans lesquels s'insérait l'ADC. Finalement, le relais journalistique semble lui aussi moins efficace, les actions de l'ADC ne rencontrant plus le retentissement qu'elles suscitaient par le passé – l'effet de

nouveauté s'est sans doute estompé tandis que la presse se montre beaucoup plus réservée face aux mobilisations sociales.

Se pose alors la question de savoir ce qui distingue aujourd'hui l'action militante de l'ADC du travail social bénévole ou, formulé différemment, en quoi le projet de l'association parvient-il à articuler activités de permanence et action politique, dans un contexte associatif qui n'a plus grand-chose en commun avec la période de fondation ?

#### Sources

Archives de l'ADC, en particulier: Classeur «PV Séances Comité – séance AG [1993-1995]; Carton «dossier PV 1996-1997»; classeur «ACCES» [1995-1998]; classeurs «Marches I + II» [1996-1999]; classeur «Lutter contre le chômage» [1997-2003]; *Pigeon déchaîné*, 4 numéros, 1993-1995; *Carton jaune* [Journal des ADC de Suisse romande], 1996-1999; classeurs «Coupure de presse 1993-1999» et «Chômage Presse 1991-1999».

Archives personnelles (documents divers, coupures de presse, bandes sonores et cassettes vidéos) de Philippe Badan, Florence Gentili, Christoph Pfändler et Patrick Auderset.

Entretiens collectifs ou individuels : Claude-Alain Frund (29.06.2010); Patrick Auderset, Corinne Dallera, Alain Simon, Dorothée Weber (12.08.2010); Isabelle Aparicio-Mayorat, Philippe Badan, Claude-Alain Frund (19.08.2010); Pierre-Yves Oppikofer (13.09.2010); Christine et Donato D'Onofrio, Florence Gentili, Nanda Ingrosso, Christoph Pfändler (23.09.2010); Aristides Pedraza, (24.09.2010); Michel Rossier, Daniel Käslin (29.09.2010); Philippe Badan, Pauline Grosset, Nanda Ingrosso, Morgane Küehni, Letizia Pizzolato, Nathalie Pleskanowsky, Alain Simon (12.10.2010).